

GDON du BERGERACOIS

Groupement de Défense contre
les Organismes Nuisibles

Pôle Viticole
ZA Vallade sud
24112 BERGERAC cedex
Tel : 05.53.24.71.77
Fax : 05.53.24.98.48
contact@fvbd.fr

Bilan des activités du GDON 2019

Objectif principal Mettre en œuvre la lutte aménagée contre la Flavescence Dorée sur l'ensemble des communes du GDON du Bergeracois : 82 communes dans le périmètre de lutte obligatoire
53 communes ou parties de commune sont classées à 2+1 ou 1+1 traitements soit 8800 ha.
Le piégeage a été mis en place sur ces 53 communes pour déclencher le dernier traitement seulement si c'est nécessaire.
La prospection a été réalisée sur 55 communes.

Autres réalisations:

Suivi des parcelles contaminées en 2018.
Information des viticulteurs et techniciens.
Contrôle d'arrachage des pieds et parcelles FD.

Piégeage

337 pièges ont été posés : 1 pour 30 ha, et 1 pour 5 ha en zone de foyer. 1 piège par parcelle contaminée en 2018 (soit 104).
4 relevés hebdomadaires du 15 juillet au 10 août.
Déclenchement si nombre d'adultes + larves > à 3 sur un piège.

Résultats piégeage 2019

Déclenchement du dernier traitement sur 11 communes ou parties de communes soit 4510 ha soit 51.25% de la surface en lutte aménagée.
Surface économisée : 4290 ha.
14 parcelles contaminées en 2018 sur 104 ont fait l'objet de captures.
Envoi des courriers personnels de déclenchement et consultation sur le site de la FVBD.

Protocole dérogatoire d'aménagement de l'utilisation des pyrèthres naturels

Ce protocole a permis de mettre en œuvre une lutte aménagée pour des utilisateurs de pyrèthres naturels, ce qui n'est pas le cas dans le protocole classique du GDON.

- Suivi par AgroBio Périgord, sous convention avec le GDON, vérifié par FREDON Aquitaine
- 15 domaines, 154 ha engagés
- Comptages larvaires avant et après traitements pour décider de la réalisation du dernier traitement

Résultat : 87% de réduction de la surface traitée.

Si vous utilisez les pyrèthres naturels et que vous êtes intéressés par la mise en place de ce protocole sur des parcelles de votre exploitation, contactez avant le 30 avril 2020 AgroBio Périgord (Thomas Suder) ou le GDON.

Prospection

Les principaux chiffres :

- 2 équipes de 9 prospecteurs en prestation de service (société AVS), formés par le GDON ;
- 6 techniciens (1 salariée GDON, 1 technicienne FVBD, 3 techniciens en prestation de service, 2 techniciens CA 24) ;
- Participation de la FREDON et AgroBio Périgord.

Périodes:

- Du 19 août au 30 août (10 jours) avec les 2 équipes de 9 + 2 techniciens ;
- 10 journées supplémentaires pour parcelles contaminées avec entre 1 et 5 techniciens ;
- 50 journées de technicien en quad.

Soit 255 journées de prospection.

Résultats

- **3278 ha prospectés ;**
- 55 communes ;
- Des prospections de communes à 1 traitement, considérées jusqu'alors comme non contaminées, mais voisines de communes contaminées, ont été réalisées (Carsac de Gurson, Le Fleix, Serres et Montguyard, Saint Antoine de Breuilh, Saint Michel de Montaigne, Saint Sauveur ont été prospectés à 100%). Sur 4 d'entre-elles on a trouvé des pieds contaminés FD ;
- Prospection de 58% des surfaces des communes ou parties de communes à 1 traitement et 19% des communes ou parties de commune à 1+1 ou 2+1 traitements ;
- 51 % de prospection en moyenne pour chaque commune prospectée (de 1 à 100%).

Nombre de pieds atteints	6031
dont FD vérifié par analyse	5909
dont BN vérifié par analyse	105
dont FD/BN vérifiés par analyse	17

Répartition des pieds atteints :

Sur les 55 communes prospectées, on retrouve :

-des pieds atteints de la Flavescente Dorée ou assimilé (FD/BN ou jaunisse à phytoplasme) sur 33 communes : Bergerac (305), Bouzic (3), Carsac de Gurson (7), Colombier (1), Conne de Labarde (20), Creysse (1), Cunèges (6), Eymet (8), Flaugeac (4), Gageac et Rouillac (6), Lamothe Montravel (3), Le Fleix (1), Minzac (136), Monbazillac (819), Monestier (446), Montazeau (1), Montpeyroux (3), Pomport (37), Port Sainte Foy (1), Prigonrieux (4), Saint Agne (40), Saint Antoine de Breuilh (2), Saint Aubin de Cadelech (1), Saint Julien d'Eymet (5), Saint Laurent des Vignes (250) ; Saint Nexans (2), Saint Sauveur (1), Saint Vivien (2), Sainte Innocence (24), Saussignac (22), Sigoulès (1), Thénac (3707), Vélines (25), Villefranche de Lonchat (30) ;

-des pieds atteints de Bois Noir sur 26 communes.

PRESTATION POUR LE COMPTE DU GDON DE LA VALLEE DU DROPT, SUR LE VIGNOBLE DES COTES DE DURAS

11 communes à 1+1 traitement(s) soit 1604 ha en lutte aménagée (sur 1959 ha).

Piégeage sur 11 communes (57 pièges).

Déclenchement sur **2 communes pour 191 ha soit 12 % de la surface en lutte aménagée.**

Surface économisée : 1413 ha.

Prospection : 372 ha sur 7

communes.

3 communes prospectées à 100%.

Résultats de la prospection

Nombre de pieds marqués	257
dont FD vérifié par analyse	93
dont BN vérifié par analyse	163
dont FD/BN vérifié par analyse	1

Communes	BN	FD	FD/BN
Baleyssagues	0	7	0
Duras	0	73	0
Esclottes	1	0	0
Soumensac	0	10	0
Auriac sur Dropt	7	1	0
Pardaillan	84	1	0
Saint Sernin	71	1	1

A RETENIR

Une situation particulièrement alarmante s'est fait jour sur la commune de **Thénac**, avec 3707 pieds atteints par la FD sur plusieurs zones de foyers déjà présents en 2018, soit **trois fois plus qu'en 2018**. Deux parcelles (1.33 ha) ont plus de 20% des pieds atteints et doivent être arrachées intégralement. En 2020, une prospection de 100% de la commune sera réalisée.

Par ailleurs, sur les autres communes, on constate globalement une baisse du nombre de pieds atteints, liée à une baisse relative d'intensité des foyers de Minzac et Monestier, et une stagnation du foyer de Monbazillac.

Tous les viticulteurs concernés par la présence de pieds contaminés sur leurs parcelles ont reçu un courrier pour les en informer et leur demander d'arracher ces pieds avant le 31 mars 2020. **Cet arrachage est nécessaire, il fait partie intégrante de la stratégie de lutte contre la Flavescente Dorée et le Bois noir. Il doit être réalisé soigneusement en évitant la possibilité de repousses, qui sont porteuses elles aussi du phytoplasme, donc contaminantes.** Nous vous rappelons de plus qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.

ECONOMIES DE TRAITEMENTS

Grace aux évolutions du nombre de traitements par commune obtenues en 2019 et au non déclenchement du dernier traitement, on a économisé cette année **5818 ha en Bergeracois, soit 27.5% de la surface totale en traitement, et 1460 ha à Duras, soit 45% de la surface totale en traitement** .

Attention !

Dans le Bergeracois, la surface économisée grace au piégeage est plus faible qu'en 2018. Nous vous rappelons que la réalisation correcte et collective du ou des premiers traitements **conditionne l'économie** que l'on peut réaliser par la suite.

Pour tout renseignement, contacter Cathy Lourtet : cathy.lourtet@fvbd.fr ou 06 84 80 54 49